

**VOUS ÊTES
METTEUR EN MARCHÉ,
VOUS SOUHAITEZ ADHÉRER
À CYCLEVIA.**

**Nous vous expliquons
comment faire.**



Bon à savoir.

Qu'est-ce qu'un producteur au regard de l'agrément ?

Toute personne physique ou morale qui, à titre professionnel :

- **Produit en France** des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles destinées à être utilisées directement sur le territoire national.
- **Importe ou introduit pour la première fois sur le marché national**, par quelque technique de vente que ce soit, des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles destinées à être cédées à titre onéreux ou à titre gratuit à l'utilisateur final sous leur propre marque.
- **Cède à l'utilisateur final, comme revendeur ou donneur d'ordre**, à titre onéreux ou à titre gratuit, des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles importées ou introduites pour la première fois sur le marché national.

Périmètre :

Tous les produits finis mis en marché SAUF les huiles solubles dans l'eau, les huiles marines internationales, la plupart des huiles de procédé, les vaselines, les liquides de frein et les huiles 2T.

>> Une table des produits concernés par la REP est disponible sur cyclevia.com, Rubrique « Notre action ».

Éco-contribution :

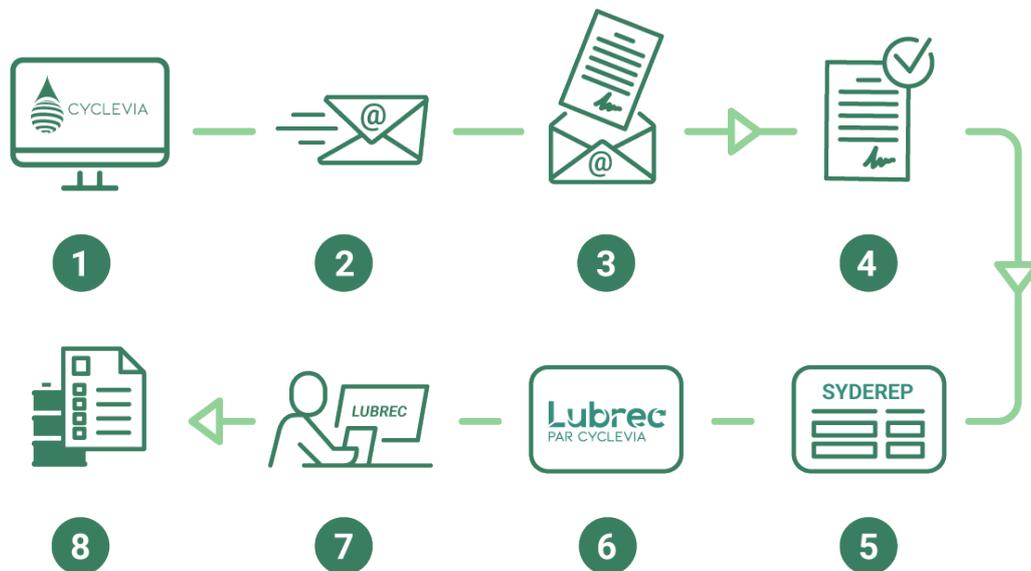
L'éco-contribution est due à compter du 1^{er} avril 2022 pour un montant à 89€/tonne. Elle doit être versée chaque 1^{er} jour du trimestre de l'année N sur la base des volumes du même trimestre de l'année N-1.

Délégation :

Si un distributeur vend des produits à sa propre marque, il est considéré comme producteur et doit adhérer à CYCLEVIA. Toutefois, un mandat signé avec son fabricant peut lui permettre de déléguer les déclarations de mise en marché et le paiement de l'éco-contribution.



Processus d'adhésion.



1. **Rendez-vous sur cyclevia.com et renseignez votre formulaire d'adhésion** disponible au sein de la rubrique « S'engager avec CYCLEVIA ».
2. **Nous vous communiquons, via la solution dématérialisée Docusign, votre dossier d'adhésion sous 72 heures.** Vous constituez votre dossier en prenant le temps nécessaire. Une check-list des documents à fournir et une fiche d'information vous aident dans votre démarche.
3. **Vous nous transmettez en retour, toujours via Docusign, votre dossier complet.** Nous l'analysons et vous contactons si certaines informations étaient incomplètes.
4. **Nous validons votre dossier,** signons à notre tour la convention et vous renvoyons via Docusign votre exemplaire signé par les deux parties. **CYCLEVIA est maintenant votre éco-organisme !**
5. **Nous procédons à votre enregistrement dans SYDEREP,** le système déclaratif des filières REP de l'ADEME. Sous 48 heures, SYDEREP communique à nos services votre numéro unique de metteur en marché, numéro qui constituera votre codification client tout au long du processus et ce jusqu'à votre facturation. C'est également sur SYDEREP que nous effectuerons pour votre compte votre déclaration annuelle. Pour information, ce service sera mis en ligne par l'ADEME à partir du mois de mai. Dans cette attente, un numéro provisoire vous sera attribué.
6. **Nous procédons à votre enregistrement sur LUBREC,** notre portail web destiné aux acteurs de la filière.
7. **Vous recevez de notre part un mail de bienvenue. Ce mail contient vos accès à LUBREC ainsi qu'un mémo de formation** qui vous permet de bien comprendre le fonctionnement de la plateforme. Une assistance téléphonique sera également mise à votre disposition dans les prochains jours afin de faciliter vos premiers pas. Lors de votre première connexion, vous personnalisez votre mot de passe et validez également les CGU. Vous pouvez également y retrouver et télécharger votre contrat et ses annexes.
8. **Vous pouvez désormais déposer sur LUBREC vos déclarations trimestrielles de l'année N sur la base des volumes du même trimestre de l'année N-1.**

Confidentialité :

Cyclevia s'engage à garantir la parfaite confidentialité des informations que vous lui confiez. Notre équipe est d'autre part soumise à des clauses de confidentialité très strictes.